

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article L.6353-1 du code du travail
Décret N° 2018-1341 du 28 décembre 2018)

Actions avec un financement public (opérateurs de compétences, Faf de non-salariés, commissions paritaires interprofessionnelles régionales, État, Régions, Pôle emploi et Agefiph).

Entre les soussignés :

1) CENTRE TAO, 2 Chemin des Cours, 37270 Montlouis sur Loire (adresse postale), SIRET 82961182100010, NAF 9604Z, en cours d'enregistrement auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) de la région Centre – Val de Loire.

2).....
.....
(*Désignation de l'entreprise, adresse, numéro siret*) représentée par

.....
(**Nom et qualité du signataire**) est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la sixième partie du code du travail portant organisation de la formation professionnelle.

Article 1^{er} : Objet de la convention

L'organisme CENTRE TAO organisera l'action de formation suivante :

- Intitulé de l'action : Formation de professeur de QI GONG
- Catégorie d'action de formation (article L.6313-1 du code du travail) : **335** Animation culturelle, sportive et de loisirs.
- **Objectifs** : former des professionnels du Qi Gong, gymnastique douce chinoise reconnue par le Ministère des Sports classée dans le Sport Santé Bien-être, capables d'intervenir dans diverses structures d'accueil du public (Maisons de retraite, Maisons des jeunes et de la culture, salles de sports, services médicaux ou paramédicaux, etc.).

- Contenu de l'action de formation : **Joint en annexe.**

- Moyens prévus : **Joint en annexe.**

- **Durée de l'action de formation** : la formation s'étale sur dix-neuf weekends répartis sur trois années scolaires. Durée horaire de la formation sur les trois années : 266 heures en présentiel + 540 heures de travail personnel = 806 heures (huit cents six heures).

- **Lieu** : Maison des jeunes et de la culture, 7 rue d'Amboise, 37300 Joué les Tours ou autre adresse en agglomération tourangelle si impossibilité d'utiliser les dits locaux suite à cas de force majeure.

- **Dates de la 1^{ère} année** : sous réserve de modifications

10 et 11 octobre 2020, 28 et 29 novembre, 16 et 17 janvier 2021, 20 et 21 février, 3 et 4 avril, 22 et 23 mai, 26 et 27 juin.

Les dates de 2^{ème} et 3^{ème} année sont communiquées au maximum six mois avant le premier stage de chacune de ces années.

- **Horaires** :

Samedi matin : 9h30/12h30 ; après-midi : 14h00/18h00.

Dimanche matin : 9h00/12h30 ; après-midi : 14h00/17h30.

Chaque journée de formation compte sept heures de cours. Les horaires pourront être aménagés en fonction des aléas et impératifs inconnus à ce jour.

Article 2 : Effectif formé

- **Public visé au sens de l'article L 6313-3 du code du travail**

La formation de Qi Gong est ouverte à toute personne adulte en bonne santé physique et mentale (certificat médical d'aptitude à la pratique du Qi Gong à nous fournir obligatoirement à l'inscription). Il n'y a pas de prérequis scolaire exigé.

- L'organisme CENTRE TAO accueillera les personnes suivantes (*nom, statut et fonctions au sein de l'entreprise*) :

-

-

-

-

Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :

Frais de formation : coût unitaire net de taxe 4655 euros x.....stagiaire(s) =.....€.

Frais de restauration : coût unitaire H.T. euros x.....jour(s) stagiaire(s) = €
H.T.

et/ou hébergement

Soit un total de :€ H.T.

Sommes versées par l'entreprise à titre d'acomptes (*éventuellement*) :€ HT

Sommes restant dues :.....€ H.T.

T.V.A. non applicable pour la formation de Qi Gong car discipline reconnue par le Ministère des Sports.

TOTAL GENERAL.....€ TTC (*ou Net de taxe si TVA non applicable*)

Article 4 : Modalités de déroulement (présentiel, à distance, mixte, en situation de travail) et de suivi

266 heures en présentiel + 540 heures de travail personnel = 806 heures (huit cents six heures) réparties sur les trois années de la formation.

Le travail personnel se partage entre temps de révision des techniques enseignées, de l'étude des cours théoriques et des cours en ligne accessibles via un service dédié.

Article 5 : Modalités de sanction (diplôme, titre professionnel, certification, attestation de fin de formation ou autres)

Autres : Diplôme d'école.....

Article 6 : Modalités de règlement

Le paiement de la formation totale peut s'effectuer en une ou trois fois par année scolaire. Les paiements en trois fois sont à régler de la manière suivante : 33% à l'inscription, 33% en milieu d'année scolaire, 34% en fin d'année scolaire. Les paiements par virement unique sont à effectuer en début de la formation. Nous n'acceptons pas les paiements en fin de formation.

Les paiements sont à effectuer de préférence par virement bancaire (RIB ci-joint). Autres modalités de paiement : nous contacter au préalable.

Article 7 : Dédit ou abandon

En cas de dédit par l'entreprise à moins de trente jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, l'organisme remboursera sur le coût total, les sommes qu'il n'aura pas réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action, avec la conservation d'un minimum de 250€ pour frais de secrétariat et comptabilité. En cas d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'année scolaire commencée sera intégralement due au Centre Tao, sauf en cas d'abandon pour raison médicale et avec fourniture d'un certificat médical d'inaptitude à la pratique du Qi Gong ou copie d'un arrêt de travail envoyé par recommandé avec accusé de réception. Dans ce cas le Centre Tao remboursera les sommes versées au prorata des stages suivis, mais facturera en plus de cette somme 250€ pour frais incompressibles de secrétariat et comptabilité.

Article 8 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Tours, Indre et Loire, sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à.....le,

Pour l'entreprise
(*Nom et qualité du signataire*)

Pour l'organisme
Philippe ASPE, directeur pédagogique

Cachet de l'entreprise cliente